



Club des Vieux Volants du Comminges

Auberge Alanaise, 31420 ALAN

Tel : 06 30 07 04 77 Adresse Mail : CVVC31420@outlook.fr

Alan le 5 juin 2023

Chers(ères) amis(es)

Le Club des Vieux Volants de Comminges
vous convie à participer au
RASSEMBLEMENT INTER-CLUB AUTO - MOTO
Petit Déjeuner, Ballade, Expo Tracteurs
Plaques de Participation et Repas
Dimanche 2 Juillet

Vous voudrez bien trouver ci-joint un bulletin d'inscription
à retourner (avec paiement) au :

CVVC – Bouffartique Ginette, Route d'Aurignac,
31420 ALAN

avant le 25 juin.

- 8.30 Rendez-vous sur la place d'Alan
- 9.30 Petit Déjeuner/Casse-Croûte sur place
- 10.30 (précise) Départ Ballade
- 13.00 Repas à la salle des fêtes

Au plaisir de vous revoir nombreux à ce rassemblement, veuillez croire, cher(ères) amis(es) a nos meilleurs sentiments.

BULLETIN



D'INSCRIPTION

Club de Vieux Volants du Comminges
Auberge Alanaise, 31420 ALAN
Tel : 06 30 07 04 77 Adresse Mail : CVVC31420@outlook.fr

RASSEMBLEMENT INTER-CLUB AUTO - MOTO

Dimanche 2 Juillet 2023

Bulletin D'INSCRIPTION

BULLETIN & PAIEMENT À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT

AVANT LE 25 JUIN

À : CVVC - Bouffartigue Ginette – Route d'Aurignac, 31420 ALAN

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de permis : Délivré par :

Petit Déjeuner/Casse-Croûte et Repas

Prix par personne : 26 € x

Chèque à l'ordre du CVVC et bulletin joint : TOTAL :

Règlement General

Je m'engage à lire et à respecter les clauses de règlement de sorties avec les véhicules anciens et motos

Article 1 : la promenade ne peut s'effectuer qu'avec des véhicules pouvant rouler légalement sur route ouverte à la circulation et le conducteur devra être en possession de tous les documents nécessaires : permis de conduire, carte grise et attestation d'assurance.

Article 2 : La balade est ouverte aux véhicules fabriqués avant 1980 régulièrement entretenus et conformes aux dispositions du code de la route.

Article 3 : Chaque participant voyage à ses risques et périls, doit conformer au code de la route ainsi qu'aux instructions de organisateurs. Ces derniers déclinent toute responsabilité en cas de panne, d'accident, du vol de véhicule ou tout autre incident.

Article 4 : L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'annuler ou d'apporter toute modification au programme.

Merci de votre compréhension et bonne route

Fait à : Le :2023 Signature **(indispensable)** :